

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MOUTHIERS-SUR-BOËME**

**8, place du champ de foire
16440-MOUTHIERS-SUR-BOËME
tél : 05.45.67.92.20 fax : 05.45.67.83.38
mairie@mouthiers-sur-boeme.fr**

**délibération :
D_2022_7_7**

L'an deux mille vingt deux, le vendredi 03 juin à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur CARTERET Michel, Le Maire.

Nombre de conseillers en
exercice : 19

Date de convocation du : 25 Mai 2022

Présents : 17

Présents : Monsieur BARBE Hugues, Monsieur CARTERET Michel, Madame LHOMME Michèle, Madame LOUVIÉ Catherine, Monsieur PONTINI Daniel, Monsieur RABSKI Jean, Madame RELET Graziella, Monsieur REVEREAULT Jean, Monsieur CAPLOT Serge, Monsieur FOUCHÉ Joël, Madame VERGNAUD Isabelle, Monsieur NOËL Frédéric, Madame ALIX Florence, Madame GANNE Julie, Madame LALANDRE Sophie, Monsieur NICOLEAU Thierry, Madame RENARD Annie

Votants : 18

**Objet : Modification du
règlement intérieur Papillon
lecture**

Pouvoirs :

Madame GIRAUD Isabelle a donné pouvoir à Madame LALANDRE Sophie

Absent(s) :

Excusé(s) : Madame GIRAUD Isabelle, Monsieur FOURNIER Jean Luc

Secrétaire de Séance : Madame Florence ALIX

Fait et délibéré en mairie
les jour, mois et an que
dessus.

Au registre sont les
signatures. Pour copie
conforme.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'apporter une modification au règlement intérieur « Papillon Lecture » sur le volume de livres pouvant être emprunté, en passant de 5 livres à 15 livres, afin de faire circuler plus d'ouvrages sur le réseau et désengorger les rayons de la médiathèque.

La modification porte sur l'article 15 « L'utilisateur peut emprunter sur l'ensemble du réseau » : (règlement intérieur « Papillon Lecture » en annexe)

Par carte :

- 15 livres
- 10 CD
- 5 magazines
- 3 livres-CD
- 2 livres-lus
- 2 vinyles

Par famille :

- 2 jeux de société pour une période de trois semaines.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, ACCEPTE de modifier l'article 15 du règlement intérieur « Papillon Lecture » comme proposé.

Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0

**Le Maire,
Michel CARTERET**

Emis le 03/06/2022, transmis en sous-préfecture et rendu
exécutoire le 13/06/2022

